

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Gérard PIEL

Conseiller régional - Président du groupe FRONT DE GAUCHE

Antenne départementale du Conseil régional

33, avenue Notre Dame

BP 51449

06008 NICE cedex 1

CONFERENCE DE PRESSE

19 août 2010

CHEMINS DE FER DE PROVENCE

Pour une mise en service rapide des AMP (Autorail Métrique de Provence).

Le 27 juin 2003, le Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur décidait d'engager le processus de régionalisation des Chemins de fer de la Provence (CP).

Le 1^{er} juin 2007, la Région devient l'unique concessionnaire en lieu et place du SYMA. Elle assume la totalité de la charge du service transport et finance tous les investissements liés à l'exploitation. Celle-ci est assurée par CFSF, filiale de Véolia Transport, jusqu'en juin 2013.

Actuellement le service est assuré par sept autorails mono caisse (50 places assises) construits en 1972 ! Vétustes et dépassés.

En 2005, sans attendre d'être en charge de la ligne, le Conseil régional commandait quatre AMP neufs (109 places assises).

La décision de rénovation de la rame Soulé incendiée en 2008, a aussi été actée.

Ainsi c'est 60% de capacité supplémentaire qui seront gagnés !

Cela permettra de revoir la tarification à la baisse.

Un retard de livraison (1 an) a impacté le premier autorail, mais depuis le 13 juillet, les quatre sont livrés et stationnés à Annot pour les essais. Le coût de ces AMP est de vingt millions d'euros. La Région a géré les cahiers des charges, techniques ainsi que les particularités de la ligne : voie métrique, courbes, rampes, tunnels, signalisation...

.../...

.../...

La procédure de la mise en service rend obligatoire des tests et des essais sur le réseau.

Un dossier réglementaire de sécurité a été constitué et remis pour instruction à la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes et au Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés.

A l'issue des essais, les préfets des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute Provence signeront l'approbation du dossier de sécurité et autoriseront la mise en service.

Pour cela, les AMP doivent faire la démonstration qu'ils sont équivalents à un matériel déjà en circulation : l'AMG corse. Celui-ci a subi deux ans d'essais pour obtenir son autorisation de mise en service préfectorale le 29 mars 2009.

Les difficultés.

En janvier 2010, après deux ans d'essais dont 400 essais de freins et 16 000km parcourus, des problèmes sont apparus sur les semelles de frein et les roues de l'AMG Corse. Bien que ne remettant pas en cause la sécurité, ces problèmes ont amené à retirer les autorails en service.

Dans un climat syndical (syndicat des travailleurs corses récusant la SNCF qui exploite la ligne) et politiques nouveaux (arrivée de la gauche avec Daniel Bucchini comme président de Région) la SNCF a décidé de mettre entre parenthèses les essais pendant un an.

Connaissant ces déconvenues les semelles de frein des AMP ont été modifiées, un autre matériau a été utilisé pour remplacer le « métal pick-up » en cause.

Alors que les AMP devraient être en service pour l'été 2010, les services de l'état ont modifié leurs exigences en prenant en compte la situation corse.

Ce qui renvoie à octobre 2010 la validation intermédiaire et pourrait donner comme date de l'obtention de l'autorisation définitive avril 2011.

Nous ne pouvons accepter que les errements corses (la ligne est en renouvellement de DSP) soient pris comme motifs par les services de l'état pour remettre en question le processus des CP.

Le groupe Front de Gauche du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur demande aux préfets des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute Provence de revoir leur décision et de ne prendre en compte que le matériel AMP.

Le groupe Front de Gauche demande au Président Michel Vauzelle de saisir le ministre des Transports afin que ses services (compétents) interviennent rapidement pour débloquer cette situation.

J'ai écrit à Daniel Bucchini, président de la collectivité corse, pour lui proposer une rencontre afin de mieux appréhender les enjeux de la desserte corse.

Gérard Piel

Contact : 04.93.72.44.06